

Commission Locale de l'Eau du SAGE Marque-Deûle

Délibération n°18/03/15-CLE : élection des Vice-présidents de la Commission Locale de l'Eau

Commission réunie le 09 mars 2015 à 14h00, Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin

Convocation expédiée le : 16 février 2015

Président : M. DETOURNAY

Secrétaires de séance : M. BUSY et Mme. SEINGIER

Etaient présents :

Collège des représentants des collectivités territoriales et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale :

- MM. KACZMAREK, BLANCART, LACHERIE, DUQUESNOY, SMURAGA, COOL, DETOURNAY, DUBOIS, GRAS, DESMAZIERES, LEROUX, DELABY,
 - o 12 présents
 - o 10 pouvoirs

Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations :

- Mmes VILLERS, CARON, DELEFORTRIE, CAILLIEZ
- MM. GUICHARD, CAMBIER
 - o 6 présents
 - o 4 pouvoirs

Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics :

- M. KARPINSKI (AEAP), M. DUTILLEUL (DDTM du Nord), M. MATHON (Préfecture du Pasde-Calais, M. CLEMENT (DDTM du Pas-de-Calais), Mme CLERC (DREAL), M. PLATTEEUW (ONEMA)
 - o 6 présents
 - o 5 pouvoirs

24 votants + 19 pouvoirs soit 43 présents ou représentés par mandat

EXPOSE: En raison du nouvel arrêté de composition de la CLE en date du 21/10/14, les mandats de l'équipe exécutive du SAGE Marque-Deûle ont expiré. Ainsi, il convient d'engager un renouvellement des instances de direction du SAGE dont les Vice-présidents.

Les Vice-Présidents sont issus du collège des représentants des collectivités territoriales et établissements publics locaux. Ils sont élus par les membres de ce même collège, selon les modalités suivantes :

- Le scrutin est majoritaire à 2 tours. Le vote à main levée et le mode ordinaire. A la demande d'un membre de la Commission Locale de l'Eau, le vote peut avoir lieu à bulletin secret;
- Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu de majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à majorité relative ;
- En cas d'égalité des suffrages, le candidat le plus âgé est élu.

Conformément aux règles de fonctionnement, seuls les membres du collège des élus participent au vote.

Sont candidats:

- Commission thématique n°1 « Gestion de la ressource »
 - M. BLANCART, Maire de Villers-au-Bois et représentant de la CALL
- Commission thématique n°2 « Reconquête et mise en valeur des milieux naturels »
 - Mme. GOUBE, Adjointe au Maire de Marcq-en-Barœul et représentante de la MEL
- Commission thématique n°3 « Prévention des risques naturels et prise en compte des contraintes historiques »
 - M. SMURAGA, Conseiller de Montigny-en-Gohelle et représentant de la CAHC
- Commission thématique n°4 « Développement durable des usages de l'eau »
 - o M. DUBOIS, Maire de Don et représentant de la MEL

Aucun autre candidat ne s'est déclaré.

Décision de la Commission Locale de l'Eau :

22 voix POUR. La délibération est adoptée à l'unanimité.

MM. BLANCART, SMURAGA, DUBOIS et Mme GOUBE sont élus Vice-présidents de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Marque-Deûle.

Alain DETOURNA

Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Marque-Deûle